

-----  
**Séance du 15 décembre 2006**

**OBJET : Révision du montant du loyer du logement municipal du presbytère.**

L'an deux mille six et le 15 décembre à vingt heure trente le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

**PRESENTS** : AMESTOY Pierre, BEDEL Philippe, ROSELLO José, SEPOLD Alex, DISCAZEAUX Philippe, GATZLER Catherine,

**EXCUSES** : COT Mélanie , HANNINGER Ursula, LOPEZ Manuel

Monsieur AMESTOY a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le montant mensuel du loyer du logement du presbytère est actuellement de 228 €. Que ce montant est révisable, selon les termes du bail, au mois de janvier de chaque année.

En conséquence, il propose de réviser ce montant selon l'indice de référence des loyers (IRL) , soit :

- Montant du loyer actuel, hors charges : 228 Euros
- Montant du loyer après révision :  $228 * (\text{indice de référence des loyers du 1er trimestre 2006} / \text{indice de référence des loyers du 1er trimestre 2005})$   
Soit :  $228 * (104.61 / 102.10) = 233,60$  Euros,

qui seront arrondis l'euro inférieur **soit 233 Euros.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de porter le montant du loyer du logement du presbytère à 233 euros mensuel, à partir du 1er janvier 2007.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée  
exécutoire a été publiée et transmise  
au Représentant de l'Etat le 21/12/2006

Le Maire, P.BEDEL

